

MODALITES FINANCIERES

Extraits du contrat de formation professionnelle AFCMS

(ce contrat vous parviendra par retour de l'envoi de votre bulletin d'inscription)

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il doit en informer AFCMS par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de la formation est fixé à pour les X jours de formation, repas du midi inclus.

Le stagiaire, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme la totalité du prix susmentionné selon les modalités suivantes :

- Après le délai de rétractation, mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de ... € (soit 25% du prix total).
- Le paiement du solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation selon le calendrier ci-dessous :

Article 7 : Annulation, abandon ou inexécution du contrat

Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation mentionnée à l'article 1, AFCMS devra rembourser au stagiaire les sommes perçues indûment de ce fait.

AFCMS se réserve notamment la possibilité de reporter la formation en cas de nombre insuffisant de stagiaires, ou d'indisponibilité du formateur.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- La demande d'annulation doit parvenir à AFCMS 15 jours ouvrables avant le début de l'action de formation.
- En dessous de ce délai, l'acompte versé à l'inscription est dû.
- Pour toute annulation arrivant dans un délai inférieur à 7 jours avant le début de la formation, AFCMS se réserve le droit de facturer l'intégralité du stage.

AFCMS SARL au capital de 150€ - RCS Avignon 510 774 482

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03110 84 auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

403 avenue Marcel Demonque- – BP 51278 - 84911 Avignon cedex

Tél : 06 62 68 16 19- Fax : 04 90 88 08 49

www.afcms.fr - Mail : contact@afcms.fr